



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 17 février 2020 à 8 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 00, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA20 12040

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 février 2020, à 8 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 février 2020, à 8 h.

ADOPTÉE

10.03

CA20 12041

Autoriser une dépense totale de 25 610,68 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à Dunton Rainville, SENCRL, pour obtenir un accompagnement juridique dans le cadre du projet de réalisation de la maison de la culture Anjou

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

1. de retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Dunton Rainville, SENCRL, pour obtenir un accompagnement juridique dans le cadre du projet de réalisation de la Maison de la culture de l'arrondissement d'Anjou;
2. de réserver à cette fin une somme maximale de 25 610.68 \$ taxes incluses;
3. d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir à cet effet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1206690001

CA20 12042

Mandater le directeur d'arrondissement ou un membre du conseil pour déposer et présenter un mémoire lors de la séance d'expression des opinions tenue par la Société de transport de Montréal le 4 mars 2020

ATTENDU que le conseil d'arrondissement d'Anjou est soucieux de la qualité de vie de tous les Angevins;

ATTENDU l'annonce de la mise en chantier du prolongement de la ligne bleue sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou;

ATTENDU que la Société de transport de la ville de Montréal tiendra une soirée d'information le 18 février ainsi qu'une séance d'expression des opinions le 4 mars sur le territoire d'Anjou pendant laquelle il sera possible de déposer un mémoire et de le présenter;

ATTENDU qu'il y a lieu de favoriser aux abords d'une station de métro un milieu de vie complet et diversifié, de forte densité, axé sur une mobilité active sécuritaire et le développement durable;

ATTENDU que ce projet favorisera le redéveloppement du secteur et qu'il y a lieu d'en maximiser les retombées économiques et sociales;

ATTENDU que ce redéveloppement devra favoriser la réunification du territoire de l'arrondissement morcelé par les autoroutes A-25 et A-40;

ATTENDU que l'emplacement choisi par la STM pour son terminus en raison des contraintes liées au maintien de la ligne de haute tension hors terre limitera les possibilités de redéveloppement du secteur et aura des impacts accrus sur la qualité de vie des citoyens d'Anjou;

ATTENDU qu'il n'y pas lieu de favoriser l'arrivée de voitures sur l'île en ajoutant un stationnement incitatif aux abords de la future station de métro Anjou;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

- De mandater le directeur d'arrondissement ou un membre du conseil pour déposer et présenter un mémoire au nom du conseil d'arrondissement d'Anjou à la séance d'expression des opinions du 4 mars.

ADOPTÉE

60.01

CA20 12043

Levée de la séance du 17 février 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 09.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 mars 2020.